



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



## **CAPD du 4 juillet 2013 : Compte rendu**

La CAPD de ce jour était présidée par M. Guichard, DASEN.

### **1- Approbation du PV du 21 mars 2013 :**

Le Procès Verbal a été adopté à l'unanimité.

### **2- Tableau d'avancement à la HC :**

75 personnes peuvent être inscrites au tableau d'avancement de la Hors Classe. L'administration a établi une liste complémentaire assez longue, car nous n'avons pas confirmation du nombre de la rallonge. Mais 37 ou 38 PE supplémentaires devraient accéder à la HC avec l'augmentation du ratio de promotions de 2 à 3% pour 2013.

Les promotions seront effectives au 1er septembre 2013. Tous nos adhérents promus ont été informés.

Tous nos adhérents « promouvables », actuellement entre le 7ème et 11ème échelons de la classe normale, ont été informés de leurs barèmes et rangs de classement.

Dans le cas où un collègue n'était pas en activité, il doit, pour être inscrit sur le tableau d'avancement, être en activité au 1er septembre **et** être en activité au moment où la liste est établie.

Les périodes de CLM et de CLD sont considérées comme de l'activité, ce qui n'est pas le cas de la disponibilité ou du congé parental.

Le ratio de promotions passera à 4% pour le 1er septembre 2014. Ce qui devrait permettre la promotion de 150 collègues l'an prochain.

Ces promotions supplémentaires sont toujours « bonnes à prendre » mais la HC reste encore inaccessible à la majorité des prétendants. Le SNUipp-FSU revendique un accès possible à tous les PE avant leur départ en retraite...comme cela se fait pour d'autres corps de la fonction publique (IEN...par exemple!).

### **3- Phase manuelle du mouvement :**

2 réunions se sont tenues le 3 juillet pour affecter manuellement les collègues sur les postes restants.

Les PE titulaires ont été affectés le matin et les stagiaires l'après midi ( voir le compte-rendu de ce Groupe de travail sur notre site).

Avant de valider ces propositions d'affectation, les délégués du personnel ont apporté encore quelques informations. Ainsi, 2 postes ont pu être remis au mouvement pour la prochaine phase qui aura lieu fin août. Par ailleurs, le SNUipp-FSU s'est renseigné sur les quelques collègues qui n'étaient pas sur la liste. 2 PE « manquants » ont été ajoutés et seront affectés lors du GT du 29 août.

Les collègues qui étaient à Temps Partiel dans leur département d'origine doivent refaire une demande de temps partiel, car ce n'est pas automatique lorsqu'ils arrivent dans le Bas-Rhin.

Les collègues stagiaires qui souhaiteraient prendre un Temps Partiel de droit le peuvent. Cependant, ils seront automatiquement prolongés l'année suivante, car le quota de leur formation ne sera pas atteint à la date de la titularisation prévue.

**NOUS AVONS INFORME NOS ADHERENTS DE LEUR AFFECTATION.**

**NOUS N' AVONS RECONTACTE QUE LES COLLEGUES POUR QUI LA CAPD AVAIT MODIFIE L'AFFECTATION ANNONCEE**

BONNES VACANCES !  
REPRISE DE NOS PERMANENCES A PARTIR DU 26 AOUT